

Pourquoi la protection sociale est-elle si urgente ?

En 2020, quatre personnes sur cinq n'ont pas accès à une protection sociale complète, ce qui signifie que 80 % de la population mondiale vit dans la précarité sociale et économique. Moins de 16 % des personnes âgées dans les pays à faibles revenus bénéficient d'une retraite, les femmes âgées étant moins susceptibles que les hommes âgés d'en percevoir une.

La pandémie mondiale de la Covid-19 a mis en évidence l'impact catastrophique de l'absence de protection sociale sur la vie de millions de personnes de tous âges et de toutes capacités à travers le monde. La pandémie a également démontré la capacité des gouvernements à mettre en place et à financer des mesures d'urgence pour fournir des prestations et un soutien sanitaire aux personnes vulnérables.

Les mesures d'urgence ne sont pas la solution. La pandémie a mis en exergue la nécessité de financer et mettre en place des programmes de protection sociale durables à travers la solidarité internationale, afin de garantir le droit de chaque personne à la protection sociale, où qu'elle vive, conformément aux normes et standards existants, en s'appuyant sur les systèmes déjà en place.

Pourquoi, un appel à l'action pour un Fonds mondial de protection sociale et en quoi consiste-t-il ?

La Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale appelle les gouvernements du monde entier à aider les pays à faibles revenus à étendre et à améliorer leurs systèmes de protection sociale en créant un fonds mondial pour la protection sociale. Ce fonds permettra aux pays à faibles revenus de mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale qui garantissent des prestations à tous. Il fournira un cofinancement temporaire et facilitera l'accès au soutien technique.

Plus de deux cent organisations, aussi bien de la société civile que syndicales, soutiennent cet appel, qui fait également l'objet de débats dans des forums internationaux. Il n'y a plus de temps à perdre!

Pour participer à l'appel, reportez-vous aux liens suivants:
→ www.socialprotectionfloorscoalition.org/civil-society-call

REJOIGNEZ-NOUS !

Notre **site web**: www.socialprotectionfloorscoalition.org
Notre page **facebook**: www.facebook.com/socialprotectionfloors
Notre compte **twitter**: [@SocProtection](https://twitter.com/SocProtection)

Novembre 2020

Les socles nationaux de protection sociale et les Objectifs de développement durable (ODD)



1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient **1.a** Garantir une mobilisation importante de ressource provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes **Indicateur 1.a.2** Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)



3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable



8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail **8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale



5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national



17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes **17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière **17.18** D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Qu'est-ce que la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale ?

Qu'est-ce que la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale?

La Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale a été créée en 2012, et rassemble plus de cent ONG, OSC, think tanks et syndicats du monde entier.

Nous croyons en un monde équitable, égal, sûr et sain pour tous et en un socle de protection sociale pour tous.

Notre vision consiste à promouvoir la mise en œuvre de socles de protection sociale et l'extension de la protection sociale à tous.

Notre mission est de travailler de façon stratégiquement ciblée, en coopération avec les autres intervenants, et dans un esprit de solidarité mondiale, afin de fournir un espace et une plateforme virtuelle aux membres de la coalition, dont l'objectif commun est de promouvoir l'extension des socles et des systèmes de protection sociale.

L'importance de la société civile

L'État, de par ses obligations régaliennes, est responsable du financement et de la mise en œuvre des systèmes de sécurité sociale et de leurs relatives garanties. Pour cela, un partenariat actif avec la société civile, les syndicats et le secteur privé est nécessaire. La recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les seuils nationaux de protection sociale, mentionne explicitement d'inclure aussi comme partenaires les ONG à la fois dans le cadre du dialogue national et que du processus de suivi.

Les acteurs de la société civile apportent leur expérience et leur voix, et jouent un rôle crucial en garantissant une conception et une mise en œuvre adéquates et un suivi transparent, ainsi qu'en plaidant pour les droits à la protection sociale pour tous et à l'habilitation à les faire valoir.

Comment fonctionne la coalition ?

La coalition est un réseau mondial, qui opère par l'intermédiaire de groupes de travail constitués de ses membres, et qui est assisté par une instance mondiale. Nous adhérons aux principes d'inclusion, de solidarité, de non-discrimination, d'égalité des genres, d'ouverture et de transparence. Notre travail avec la société civile, les gouvernements et les institutions internationales, permet à la coalition d'aider à la mise en œuvre d'une protection sociale universelle par le biais de plaidoyers et de programmes nationaux et mondiaux, de la recherche et du renforcement des capacités.

Les membres défendent la mise en œuvre des quatre garanties de sécurité sociale contenues dans la recommandation 202 de l'OIT, et plus particulièrement les garanties de base relatives aux revenus et aux prestations sociales devant être appliquées tout au long de la vie. Nous voulons voir la mise en œuvre progressive du socle de protection sociale qui est l'objectif 1.3 des objectifs de développement durable (ODD). Les membres participent aux forums nationaux, régionaux et internationaux, et sont très actifs au sein du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, qui regroupe, entre autres, la Banque mondiale, l'OIT, l'OCDE, l'Union africaine et la BID.

→ www.socialprotectionfloorcoalition.org/members/members-of-the-global-coalition/

Quelles sont nos méthodes de travail ?

1. Informer, influencer et dialoguer stratégiquement avec les Nations Unies, les agences spécialisées, les États membres et la société civile en travaillant dans le cadre des attributions de divers organes intergouvernementaux afin d'encourager le débat et l'action positive en ce qui concerne les socles de protection sociale et les systèmes de protection sociale fondés sur les droits de l'Homme par le biais d'événements ;
2. Coordonner les initiatives et les activités aux niveaux national, régional et international, en renforçant l'efficacité de la stratégie politique collective visant à mettre en place des socles de protection sociale et des systèmes de protection sociale universels fondés sur les droits de l'Homme ;
3. Encourager la formation de coalitions nationales et régionales inclusives ainsi que la coopération entre ces dernières, afin de promouvoir la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de socles de protection sociale et de systèmes de protection sociale fondés sur les droits de l'Homme ;
4. Accroître la visibilité de la recherche menée par les organisations de la société civile promouvant des systèmes de protection sociale et des socles de protection sociale inclusifs fondés sur les droits de l'Homme, afin d'alimenter le débat politique national et mondial; et
5. Renforcer la collaboration entre les ONG, les autres organisations de la société civile, les syndicats et les autres parties prenantes, afin de promouvoir des acquis sociaux fondés sur les droits de l'Homme et la protection sociale; et
6. Informer et plaider en faveur de solutions durables sur le long terme afin de garantir que les normes et standards de protection sociale soient mis en place pour assurer une couverture universelle d'ici 2030.

Pourquoi la protection sociale ?

La protection sociale est un droit fondamental pour tous, dont les clauses sont définies dans les articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dans la Convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale, ainsi que dans la Recommandation N° 202 de l'OIT sur les seuils de protection sociale. Elle est le fondement d'un développement inclusif, équitable et durable.

Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale est un ensemble de garanties universelles, fondées sur les droits de l'Homme, visant à fournir des soins essentiels, abordables et accessibles, une garantie de prestations de base aux enfants et aux personnes âgées, ainsi qu'aux femmes en congé maternité ou aux personnes atteintes d'une maladie, d'un handicap ou au chômage. Les garanties sont exprimées dans la recommandation 202 de OIT sur les socles nationaux de protection sociale, qui sont à la base de l'objectif 1.3 des ODD «visant à la mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris des socles et d'ici 2030, la mise en place d'une couverture substantielle pour les plus démunis et les personnes vulnérables».

Que sont les socles de protection sociale ?

Les socles de protection sociale prévoient l'accès universel à un ensemble de biens et de services définis au niveau national, à savoir :

- les soins essentiels, y compris les soins de maternité, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- une garantie de prestations de base pour les enfants, correspondant au moins au niveau minimum national, donnant accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
- une garantie de prestations de base, correspondant au moins au niveau minimum national, pour les personnes étant en âge de travailler, mais dans l'impossibilité de s'assurer un revenu suffisant, en particulier en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité; et
- la garantie d'une rente de base, correspondant au moins au niveau minimum national, pour les personnes âgées.